

RÈGLEMENT DE L'ACTION SUMMER BOOST 2026 DE DATS 24

1. Cette action est organisée par la S.A. DATS 24, dont le siège social est établi à Edingensesteenweg 196, 1500 Hal (numéro de TVA BE 0893.096.618). Ci-après « l'Organisateur ».
2. L'action est ouverte à toute personne physique âgée de plus de 18 ans qui est domiciliée sur le territoire belge. Les personnes qui ont collaboré directement ou indirectement à l'organisation ou à la diffusion de cette action ne sont pas autorisées à y participer. En participant à cette action, les participants acceptent l'applicabilité du présent règlement.
3. La participation valable à cette action est liée à une obligation d'achat.
4. L'action est valable du 6 juillet 2026 à 09 h 00 au 30 août 2026 à 23 h 59. L'Organisateur se réserve le droit de prolonger ou d'écourter l'action, moyennant une notification sur le site web de DATS 24.
5. Pour participer valablement à l'action, il faut, pendant la période de l'action, recharger au moins 25 kWh par session sur une borne de recharge rapide (plus de 22 kW) sur l'une des 6 plaines de recharge de DATS 24 situées sur la côte belge, et ce, au moyen d'une carte de recharge DATS 24, d'une autre carte de recharge, d'une carte bancaire ou d'une app.
6. Afin d'informer DATS 24 d'une session de recharge valide, le participant transmet ses données à DATS 24 via un formulaire en ligne. Il accède à ce formulaire en scannant le code QR disponible sur les 6 plaines de recharge situées sur la côte. Nous lui demandons son nom, son adresse e-mail, sa langue, ainsi que la date et le lieu de la session de recharge. Il télécharge également une photo de l'écran de la borne de recharge ou une capture d'écran de l'app qu'il a utilisée pour recharger. Sur cette photo, la date de la session de recharge et le nombre de kWh rechargés doivent être clairement lisibles. La photo ne doit pas dépasser 5 Mo. Le formulaire doit être soumis au plus tard le 30 août à 23 h 59.
7. Les pièces jointes illisibles ou manquantes entraînent l'invalidité de la participation. Les formulaires incomplets sont également considérés comme non valables.
8. La participation est limitée à deux fois par personne pendant toute la durée de la période de l'action.
9. Seules les recharges effectuées sur les 6 plaines de recharge DATS 24 situées sur la côte belge entrent en ligne de compte pour cette action. Ces plaines de recharge se trouvent toutes sur le parking d'un magasin Colruyt Meilleurs Prix. Les adresses sont les suivantes :
 - a. Ruitersstraat 2, 8370 BLANKENBERGE
 - b. Vloedstraat 22, 8450 BREDENE
 - c. Zeelaan 39, 8670 COXYDE
 - d. Oostendelaan 298, 8430 MIDDELKERKE
 - e. Jozef Cardijnlaan 33A, 8620 NIEUPOORT
 - f. Torhoutsesteenweg 529, 8400 OSTENDE
10. **Bon d'achat Colruyt Meilleurs Prix**
Pour chaque recharge répondant aux critères énoncés à l'article 5, chaque participant reçoit par e-mail un bon d'achat de 5 € valable chez Colruyt Meilleurs Prix, dans la limite des stocks disponibles. Ce bon d'achat peut être utilisé lors d'un achat ultérieur dans n'importe quel magasin Colruyt Meilleurs Prix en Belgique jusqu'au 31 décembre 2026 inclus, conformément aux conditions d'utilisation appliquées par Colruyt Meilleurs Prix pour l'échange des bons d'achat. Les bons d'achat sont envoyés par e-mail au plus vite après vérification de la participation.

11. Les bons d'achat ne sont pas échangeables en espèces ou autres avantages en nature.
12. L'Organisateur se réserve le droit de modifier l'action ou son déroulement si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté le justifient. Les modifications sont proportionnelles et ne portent pas atteinte aux droits acquis. L'Organisateur ne peut être tenu responsable si, à la suite de circonstances indépendantes de sa volonté, l'action doit être interrompue, reportée ou annulée ou si certaines modalités de cette action doivent être modifiées. L'Organisateur n'est pas responsable des dommages de quelque nature que ce soit résultant de la participation à cette action.
13. En cas d'abus tel qu'une tromperie, une tricherie ou une fraude de la part d'un participant ou d'un tiers ou si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve expressément le droit : (a) d'exclure le(s) participant(s) concerné(s) de la participation à l'action ou (b) de la modifier en tout ou en partie, de la reporter, de l'écourter ou de l'annuler.
14. L'Organisateur n'est pas responsable des dysfonctionnements, pannes ou autres problèmes imprévus causés par une coupure de courant, une défaillance de la connexion Internet ou par des tiers. L'Organisateur n'est pas non plus responsable en cas de dysfonctionnement lors de l'envoi du formulaire ou si celui-ci n'est pas reçu ou n'est pas reçu correctement. Les participants qui rencontrent des problèmes techniques lors de l'envoi du formulaire de participation peuvent le signaler via marketing@dats24.be au plus tard dans les 5 jours calendrier suivant la date de la session de recharge concernée. L'Organisateur évaluera la participation signalée sur la base des données disponibles, sans aucune garantie de traitement.
15. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement sont déclarées nulles, illégales ou inopposables, cela n'affectera en aucun cas la validité des autres dispositions du présent règlement.
16. La participation à cette action requiert la collecte et le traitement des données personnelles du participant dans le cadre du déroulement et de la mise en œuvre de l'action tels qu'ils sont décrits dans la Déclaration de confidentialité de l'action. La Déclaration de confidentialité est disponible au bas du présent règlement.
17. En cas de litige lié à cette action ou au présent règlement, le participant contactera d'abord l'Organisateur. Si les parties ne parviennent pas à une solution, le participant peut contacter le Service de Médiation pour le Consommateur (www.mediationconsommateur.be). Si aucune solution n'est trouvée après ces efforts raisonnables, le litige sera soumis aux tribunaux compétents de Bruxelles, qui sont seuls compétents pour tous les litiges découlant de l'action, en application du droit belge.

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

La S.A. DATS 24 traite les données à caractère personnel des participants dans le cadre de cette action, notamment le nom, l'adresse e-mail, la langue, les données relatives à la session de recharge et la photo ou la capture d'écran téléchargée à des fins de vérification de la participation.

Ces données sont traitées exclusivement aux fins de l'organisation et du déroulement de l'action, y compris le contrôle de la validité de la participation, la prévention de la fraude et l'envoi du bon d'achat. Le traitement est effectué sur la base de l'article 6.1.b du RGPD (exécution des conditions de l'action).

Si le participant donne son consentement séparément à cet effet, les données peuvent également être utilisées à des fins de marketing. Ce traitement est effectué sur la base de l'article 6.1.a du RGPD (consentement). Le consentement peut être retiré à tout moment.

Les données à caractère personnel ne sont partagées qu'avec les prestataires de services impliqués dans l'organisation pratique de l'action et ne sont pas conservées plus longtemps que nécessaire, à savoir au plus tard jusqu'au 31 janvier 2027.

Le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de transmission de ses données à caractère personnel, ainsi que du droit de s'opposer à certains traitements. Pour toute question ou pour exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse info@dats24.be.

Le participant a également le droit, s'il estime que ses données à caractère personnel sont traitées de manière abusive, de déposer plainte auprès de l'Autorité de protection des données.